

From: Indépendance des Chercheurs <indep_chercheurs@y...>

Date: Thu Nov 25, 2004 2:50 pm

Subject: NI RAFFARIN, NI JOSPIN: ABROGATION DE LA LOLF !

Indépendance des Chercheurs

http://www.geocities.com/indep_chercheurs

NI RAFFARIN, NI JOSPIN: ABROGATION DE LA LOLF!

(LOLF = Loi Organique relative aux Lois de Finances, loi promulguée le 1er août 2001)

Les débats récents en rapport avec les posts d'Indymedia demandant la démission de Renaud Dutreil:

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=28970

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=29112

soulèvent plusieurs questions intéressantes.

Une intervenante soutient, par exemple, que, contrairement à ce qu'affirme Charlie Hebdo, Dutreil ne s'est pas "laché". Elle invoque, dans les archives de la XI législature, le dossier de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) pour mettre en évidence que tous les partis politiques présents, du PCF à DL, avaient applaudi cette loi dont on se sert de plus en plus contre les fonctionnaires :

http://www.assemblee-nationale.fr/budget/lois_de_finances/loi_organique.asp

C'est malheureusement exact, et d'autant plus grave qu'un article d'Anne-Marie Leroy paru dans Cadres - CFDT d'octobre 2003 sur la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF) :

http://www.cadres-plus.net/pdf_lire.php?num=463

s'intitule :

" Une révolution peut en cacher une autre La LOLF et la gestion de la Fonction Publique" et commence d'emblée par :

"La loi organique du 1er août 2001 n'est pas une réforme budgétaire : c'est une révolution de la gestion publique dans son ensemble."

C'est justement cette "révolution" que le monde politique avait "oublié" de nous exposer en 2001, que Dutreil poursuit à présent. Voir également :

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=26090

L'intervenante invoque également l'article précité d'Anne-Larie Leroy, conseillère d'Etat et ancienne conseillère pour la Réforme de l'Etat et la Fonction Publique du Premier Ministre Lionel Jospin, pour exprimer l'avis que l'actuel ministre de la Fonction Publique n'aurait fait que dire haut et fort ce que l'ensemble des lobbies politiques "droite" et "gauche" confondues, des milieux financiers, des réseaux d'influence et de la technocratie de l'Etat pensent tout bas. Ce n'est pas impossible.

Et en quoi consiste cette "révolution" induite par la LOLF? Anne-Marie Leroy écrit: "Cette modification radicale, c'est celle qui fait porter la responsabilité des gestionnaires, non sur le respect de la règle et de la norme, mais sur l'obtention des résultats attendus de leur action...". Et la conseillère de Jospin reconnaît qu'on a affaire, dans cette logique, à un processus qui ne fait que commencer car: "facteur de motivation, mais aussi de tension, elle [la LOLF] va les conduire [les "gestionnaires"] à réclamer les moyens qui leur manquent encore pour obtenir ces résultats."

Hallucinant, avec tout le respect dû à Mme. la Conseillère, de lire des appels à passer outre aux règles et aux normes comme si ça devait permettre d'améliorer la qualité du service. Et d'apprendre que des "tensions" sont à prévoir, comme si le cadre actuel de la Fonction Publique ne permettait pas d'"obtenir des résultats", et qu'il faudrait semble-t-il un long processus de casse pour y parvenir...

Doit-on vraiment, dans un tel contexte qui date d'avant les élections de 2002, s'étonner des déclarations récentes de Monsieur Dutreil? Plusieurs intervenants s'inquiètent d'ailleurs du soutien que l'appareil d'état, toutes tendances et opinions confondues, apporte tacitement à ce genre de déclarations, ce dont témoigne leur impunité manifeste.

En tout état de cause, les propos tenus par le Ministre de la Fonction publique, Renaud Dutreil, pourtant énarque, normalien, Sciences Po, conseiller d'Etat et ancien Commissaire du Gouvernement à la Section du Contentieux... bref, une personnalité censée savoir très bien peser ses mots, ont suscité de vives réactions chez les fonctionnaires. Mais si dérapage il y a, il est toujours plus facile sur un terrain glissant. C'était peut-être le cas. Et est-ce une "spécificité" du gouvernement Raffarin?

On aurait le plus grand mal à trouver une différence de fond entre les thèses défendues dans l'article d'Anne-Marie Leroy et celles du rapport du Conseiller d'Etat (président de la 4ème Sous-Section du Contentieux où siège également Anne-Marie Leroy) Jean-Ludovic Silicani adressé à Jean-Pierre Raffarin: <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/brp/notices/044000171.shtml>

"La rémunération au mérite des directeurs d'administration centrale : mobiliser les directeurs pour conduire le changement : rapport au Premier ministre

Jean-Ludovic SILICANI, Frédéric LENICA

FRANCE. Premier ministre

Paris;Premier ministre ;2004;44 pages;30cm

Dans un premier temps le rapport examine les inadaptations du régime actuel de rémunération des directeurs d'administration centrale et présente des expériences de rémunération à la performance existant à l'étranger et dans le secteur public et privé concurrentiel en France. Puis le rapport énonce des recommandations afin de conduire une réforme de ce régime dans un bref délai et d'introduire la rémunération au mérite."

Le rapport est téléchargeable à l'adresse:

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000171/0000.pdf>

Voir également:

<http://www.premier->

[ministre.gouv.fr/acteurs/communiqués_4/publication_rapport_m.\silicani_remuneration_43477.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/communiqués_4/publication_rapport_m.\silicani_remuneration_43477.html)

<http://www.premier->

[ministre.gouv.fr/information/actualités_20/haute_fonction_publiclique_pour_43473.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualités_20/haute_fonction_publiclique_pour_43473.html)

Monsieur Jean-Ludovic Silicani a été, notamment, "directeur du cabinet de Simone Veil (ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville) (1993), rapporteur général de la mission placée auprès du Premier ministre sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat (1993-1994), commissaire à la réforme de l'Etat (1995-1998), conseiller d'Etat (depuis 1996), en fonction au conseil d'Etat depuis septembre 1998."

Voir: <http://www.culture.gouv.fr/culture/cspla/composition.htm>

En réalité, tout le monde, à "droite" comme "à gauche", suit les principes définis par la LOLF. Mais quand est-ce que les fonctionnaires de base, les citoyens de base, les usagers des services publics... ont été consultés sur le contenu de la LOLF? A notre connaissance, JAMAIS. Le contenu réel de cette loi est resté réservé à des cercles restreints.

NOUS DEMANDONS DONC L'ABROGATION DE LA LOLF

Indépendance des Chercheurs

http://www.geocities.com/indep_chercheurs